

Incident à Red River

- Nood 1 : Venez tous, étudiants, parents et professeurs! Mesdames, enfants et directeurs.
- Nood 2 : Nous sommes ici pour vous présenter un récit.
- Nood 3 : Le récit d'une histoire importante. Il faut se rappeler que, même sur notre sol béni canadien, les forces destructrices de la manipulation coloniale rigide ont produit les germes d'une révolution.
- Nood 1 : Oui! Une révolution! L'air est plein des vents du changement. Des nuages rouges s'élèvent de la poussière des bandes de bisons diminuées. Les mécontents, les exploités, les appauvris et ceux qui sont traités injustement sont tous prêts à prendre le contrôle de leur destinée.
- Nood 3 : Ici sur le sol canadien! Au Manitoba!
- Nood 2 : Mais ce ne fut pas toujours le Manitoba. Il y a longtemps, cette province était nommée les « Terres de Rupert » et elle était contrôlée et administrée par une compagnie de l'Angleterre, la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- Nood 1 : La Compagnie de la Baie d'Hudson? Comment cela se fit-il?
- Nood 3 : 1670, en Angleterre.
- Nood 2 : Moi, Charles 1 de l'Angleterre, donne le droit de possession, de commerce et d'administration de la justice sur les détroits d'océan, les baies, les rivières, les lacs, les ruisseaux et les bras de mer, dans n'importe quelle latitude qu'ils soient, qui sont à l'intérieur de l'entrée des détroits connus comme les détroits d'Hudson, avec les terrains, pays et territoires qui longent les rivages et les confins des mers, des détroits, des baies, des lacs, des rivières et des ruisseaux mentionnés ci-dessus, qui ne sont pas présentement possédés par NOS sujets ou par les sujets de n'importe quel autre prince ou État chrétien... à la Baie d'Hudson.
- (Ils commencent à chanter.)
- Ensemble : Hourra! Hourra! La Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera! (bis)
- Nood 1 : J'suis allé à la Baie et j'ai acheté une couverture chaude et un four à micro-ondes.
- Ens. : Hourra! Hourra! La Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera! (bis)

- Nood 2 : J'suis allé au fort dans un vieux bateau. Pour un mousquet, une pelle et un manteau.
- Ens. : Hourra! Hourra! La Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera! (bis)
- Nood 3 : Pour faire de gros profits, faut avoir le monopole de la colonie.
- Ens. : Hourra hourra, la Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera (bis)
(Solo de trombone)
- Nood 1 : Je cherchais la Baie mais j'ai trouvé une boutique. Ses prix étaient trop hauts et elle était trop petite
- Ens. : Hourra! Hourra! La Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera!
- Nood 2 : J'ai rencontré un trappeur au poste de la Compagnie de la Baie. Nous avons bu un p'tit coup et avons pêché toute la journée.
- Ens. : Hourra! Hourra! La Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera!
- Nood 3 : La seule loi des Terres de Rupert est le commerce avec la Baie sous les ordres de l'Angleterre
- Ens. : Hourra! Hourra! La Compagnie de la Baie d'Hudson ici restera! (bis)
- Nood 2 : Nous sommes au dix-neuvième siècle et les Terres de Rupert sont gouvernées et administrées par une seule compagnie, celle de la Baie d'Hudson. Tout profit qui n'est pas remis à la Baie d'Hudson est jugé illégal.
- Nood 1 : Au sud du lac Winnipeg, où se rencontrent les rivières Rouge et Assiniboine, il y a une colonie grandissante.
- Nood 3 : Aujourd'hui, cette colonie est la ville de Winnipeg, mais dans les années 1840, elle était connue sous le nom de la colonie de Red River et était habitée par des milliers de fermiers anglais, écossais et par des chasseurs de bisons, des trappeurs ainsi que par des voyageurs français et métis.
- Nood 2 : À chaque mois de juin et septembre, les Métis arrivaient dans les plaines en longues caravanes de charrettes pour prendre part à la grande chasse aux bisons.

- Nood 1 : Des chefs étaient choisis parmi les chasseurs. Il y avait des élections pour choisir des capitaines et un président. Les prêtres étaient occupés à entendre les confessions et à marier les jeunes couples. Les violoneux jouaient danse après danse et lorsqu'ils apercevaient un troupeau de bisons...
- Nood 2 : Les Métis avançaient prudemment contre le vent afin que les bisons ne puissent les sentir...
- Nood 3 : Et lorsque le président criait : « Allez! », ils allaient à toute vitesse vers le troupeau, pris de panique dans ces nuages de poussière, et plusieurs bisons mouraient.
- Nood 2 : Mais il n'y avait pas de gaspillage, chaque partie du corps du bison servant à quelque chose.
- Nood 1 : C'était une chasse respectueuse, une façon de vivre qui donnait aux Métis leur esprit. Les femmes faisaient du pemmican avec la viande qui, à plusieurs reprises, empêcha la colonie de mourir de faim.
- Nood 3 : Ils étaient aussi fermiers et ils cultivaient du blé, du maïs, des citrouilles, des patates et de l'orge sur leurs petits morceaux de terrain près de l'endroit où se rencontraient les rivières Rouge et Assiniboine.
- Nood 1 : Dans une petite cabane de Métis, près de la Mission de la Baie St-Paul, ici sur la rivière Assiniboine, trois hommes parlent au sujet de l'état de la traite des fourrures.
- (Les trois Noods deviennent des personnages et se présentent eux-mêmes.)
- Sayer : Je suis Pierre-Guillaume Sayer. Je suis un Métis né sur cette terre pour chasser les bisons et piéger les animaux à fourrure. Mon père était un bourgeois anglais et ma mère, une Métisse française. J'appartiens ici, dans la vallée de la Rouge. Mon peuple est ici. Nous appartenons aux Bisons.
- Riel : Je suis Jean-Louis Riel. Mon père était un voyageur et ma grand-mère, une Chipewan. Je suis marié à Julie Lagimodière, la fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Gaboury, et nous avons un fils nommé Louis. Nous prions pour la justice pour les peuples de notre nation.
- Belcourt : Je suis le Père Georges-Antoine Belcourt. Je suis né au Québec où je fus ordonné prêtre. Je suis dans ma septième année dans le Nord-Ouest. J'ai passé beaucoup de temps à apprendre et à apprécier les cultures autochtones et métisses. Maintenant je me sens chez nous ici, à la Baie St-Paul. Les Métis sont mon peuple. Je vais travailler avec eux et être compté parmi eux.

- Sayer : Tu sais, Jean-Louis, depuis que la Compagnie de la Baie d'Hudson a acheté celle du Nord-Ouest, les choses n'ont fait qu'empirer pour les Métis.
- Riel : Sans farce! Mon père était un voyageur pour la Compagnie du Nord-Ouest et, en ces jours-là, les voyageurs et les trappeurs étaient traités avec respect et on leur offrait de bons prix pour leur travail et leurs fourrures.
- Sayer : Ouais. De nos jours, les marchands ne savent même pas parler français.
- Belcourt : C'est que lorsque la Baie d'Hudson de l'Angleterre a acheté la Compagnie du Nord-Ouest de Montréal, la langue de commerce est devenue l'anglais seulement.
- Sayer : Ce n'est pas tout. Nous ne pouvons même plus faire la traite des fourrures avec nos frères indiens.
- Riel : Ou même entre nous, Pierre-Guillaume. Le seul endroit où nous pouvons faire la traite des fourrures est au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est la loi.
- Sayer : Et si nous désobéissons à la loi, ils enverront les polices montées aux manteaux rouges après nous pour nous mettre en prison au Fort Garry. Haha, c'est si stupide!
- Belcourt : Mais il n'y a aucune raison pourquoi quelqu'un se ferait arrêter. Les Métis n'ont qu'à continuer à faire le commerce avec les Américains à St-Paul, de l'autre côté de la frontière. Ils sont toujours prêts à offrir un bon prix pour les fourrures des Métis.
- Riel : Père Belcourt, vous semblez presque révolutionnaire. De tels propos pourraient créer des ennuis entre vous et l'Église. Ouais, vraiment, on peut continuer le commerce avec les Américains et nous le ferons, mais la plus grande loi est la loi de la terre et cette terre est habitée par le peuple métis. Et nous, les Métis partageons cette terre avec les Cris, les Saulteux, les Chipewan et toutes les tribus. Alors comment les Anglais de la Compagnie de la Baie d'Hudson peuvent-ils nous dire de faire le commerce avec eux seulement, sur notre terrain?
- Sayer : C'est si stupide. Ils ne nous respectent pas.
- Belcourt : C'est clairement une grave injustice et mon Église, ici à la Baie St-Paul, ne fermera pas les yeux sur cette injustice. Le peuple métis est fort!
(Ils commencent à chanter, à jouer du violon, des cuillers et du concertina.)

- Riel : Ça fait du bien, euh, je me sens bien dans ma peau de Métis.
- Belcourt : Cette musique est le langage de Dieu.
- Sayer : Mes amis, je dois maintenant vous quitter. J'ai des choses à échanger avec un ami cri sur la piste de Pembina.
- Riel : Fais attention, Sayer! La police montée est peut-être cachée dans le bois!
- Sayer : Ah, laisse-les m'arrêter! Ils ne me font pas peur. Et puis, ils ne feront que me jeter dans la prison de la Baie d'Hudson au Fort Garry. Au moins, il y aura une couverture chaude là.
- Belcourt : Salut, Pierre!
(Sayer commence à s'en aller. Il apporte avec lui un modèle réduit d'une charrette à Red River contenant des provisions et des chaudrons)
- Sayer : Voici ma charrette à Red River, construite en bois, avec de grandes roues qui peuvent passer, sous n'importe quelles conditions, dans les prairies. Il n'y a ni chemin de fer ni bateau à vapeur ici, alors on doit se servir de la charrette. De ce temps-ci, la piste la plus occupée va de Pembina, au sud de la colonie de Red River, vers les États-Unis de l'Amérique. Nous, les Métis, avons un bon marché pour nos fourrures de bison et notre pemmican là-bas, je vous assure. Savez-vous ce qu'est du pemmican? C'est de la viande séchée de bison et du gras mêlés à des baies sauvages. Nous les Métis, mangeons beaucoup de pemmican et, je vous le dis, c'est comme notre aliment national. Donc, lorsque les récoltes sont manquées à cause des inondations ou que les sauterelles mangent tout ce qui est visible, la communauté entière dépend du pemmican métis pour survivre. Alors, vous pourriez dire que je suis un coureur de provisions.
(Pendant que Pierre parle, deux indiens arrivent.)
- Sayer : Salut, mes frères, j'espère que vous n'attendez pas depuis trop longtemps. Parfois les pistes sont pleines de boue épaisse et il paraît que la Compagnie de la Baie d'Hudson bloque les routes pour tâcher d'arrêter le commerce illégal de produits dans la région. Donc, moi, je voyage par les pistes inconnues.
- Indien 1 : Ces Anglais au poste de traite nous avertissent que si nous nous faisons prendre à faire la traite des fourrures ailleurs qu'au poste, nous pourrions nous faire mettre en prison et ne plus jamais être traités justement par eux.

Indien 2 : Alors vous voyez, monsieur Sayer, nous mettons en péril les bonnes relations que nous avons avec la Compagnie de la Baie d'Hudson en vous rencontrant ici aujourd'hui. Mais ça ne nous inquiète pas trop, car, de tout façon, ils n'ont jamais du bon tabac et ils refusent de parler notre langue.

Indien 1 : Donc, nous ne savons jamais s'ils nous donnent beaucoup et puis, ils nous appellent des «indiens sauvages».

Sayer : Ne vous inquiétez pas d'eux, ils ne sont que des escrocs. Qui sont-ils pour nous dire où faire notre commerce sur notre terrain? Et puis, ce n'est pas vous qu'ils vont arrêter. C'est moi, car c'est moi qui est le contrebandier. Je n'ai aucune peur de ces stupides manteaux rouges. Il faut nous serrer les coudes, continuer notre commerce et vivre notre vie selon nos coutumes sinon les Premières Nations et les Métis ne survivront pas.

Venez, pourquoi ne pas partager ce bol de tabac que j'ai apporté de Pembina.

(Les indiens et Sayer partagent le bol et échangent des fourrures et d'autres produits. Puis les indiens repartent. Sayer continue son chemin, chantant et sifflant. Pendant ce temps, un agent de police de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui le suivait furtivement et observait son commerce, est à la veille de se faire voir. Tout à coup, il saute et arrête le Métis en lui pointant son mousquet.)

Police : Ne bouge pas, Sayer! Le jeu est fini. Le marché est fermé, Métis stupide.

Sayer : Qui es-tu et pourquoi sautes-tu sur la piste comme un lapin effarouché? Et que fais-tu avec un mousquet? Cache-le, tu effraies mon cheval.

Police : Quoi! Je suis l'agent Thomas MacIntyre de la police de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Je t'arrête au nom de Sa Majesté, le Roi de l'Angleterre. Ah oui, M. Sayer, tu l'as vraiment raté cette fois-ci. Penses-tu vraiment que je suis stupide, tu n'as même pas de sacré cheval!

Sayer : Mon Dieu, je ne peux y croire. Vous, de la police de la Baie d'Hudson, vous vous ressemblez tous. N'avez-vous donc pas d'imagination? Regarde.

(Il sort une tête de cheval de bois de sa charrette.) Bon, v'là mon cheval!

Cheval : Hihan, hihan! Salut, monsieur l'officier poli. Vous devriez prendre garde, vous m'avez vraiment effrayé. Êtes-vous un officier peureux et stupide, ou quoi?

Police : C'est assez! Tu as désobéi à la loi, Sayer.

Sayer : Quelle loi, de quoi veux-tu parler? Il n'y a que la loi de la terre.

Police : Pierre-Guillaume Sayer, tu es accusé d'avoir violé l'article de la section C55 de la Baie d'Hudson sur le monopole des Terres de Rupert qui indique clairement que le commerce des fourrures et des aliments doit être fait aux postes d'échange de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Et moi, l'officier MacIntyre, en suis témoin. Je t'ai vu faire des échanges avec ces indiens là-bas.

Sayer : O.K., officier amical, tu gagnes, mais cache ton fusil. Je suis un homme paisible, je ne te montrai pas de résistance.

Police : Marche en avant et fais de sorte que je puisse voir tes mains en tout temps.
(Ils commencent à marcher.)

Sayer : Tu vois, monsieur l'officier MacIntyre, ni ton insigne ou ton fusil, ni même la prison de ton fort ne me font peur. Aucune de ces choses sont importantes.

Police : Tu ne sembles pas comprendre la nature sérieuse de ton crime, Sayer. Tu devras passer en jugement devant le juge Adam Thom au Fort et il n'est pas très sympathique avec les contrebandiers!

Sayer : Vous, de la Baie d'Hudson êtes si arrogants! Qu'est-ce qui vous fait penser que les indiens et les Métis qui, vivent et partagent la vallée de la rivière Rouge, vont se soumettre aux lois et règlements stupides que la Compagnie de la Baie d'Hudson leur impose. Ces lois que la Compagnie de la Baie d'Hudson nous impose sont contraires à la loi de la terre, contraire à notre instinct de survie sur nos propres terres. Il y a beaucoup de Métis qui croient que la Compagnie de la Baie d'Hudson essaie délibérément de détruire le mode de vie des Métis, afin que nous, les Métis-français, crèviions de faim ou laissions notre chez-soi pour de bon. Pourquoi, me demanderez-vous? La politique officielle de la Compagnie de la Baie d'Hudson est de pacifier les sauvages et les Métis et de préparer les voies pour les colons anglais et écossais. Et bien, monsieur l'officier de la police de la Baie d'Hudson, je suis Métis et j'en suis fier. Mon peuple ne se laissera pas pacifier par ces tactiques discriminatoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Je peux t'en assurer.

Police : Ferme ta gueule et entre dans ta cellule! Tiens une couverture.
(L'officier met une cellule devant Sayer qui la tient; il est en prison.)

- Sayer : Les Métis seront délivrés de cette oppression et les vrais criminels se retrouveront en prison.
- Police : Garde ça pour le juge, maudit sauvage. J'ai besoin d'un verre!
- Nood : Entre temps, à la Baie St-Paul, on entend parler de l'arrestation.
(J. L. Riel entre rapidement dans la cabane du père Belcourt.)
- Riel : Belcourt, as-tu entendu les nouvelles? La police de la Compagnie de la Baie d'Hudson a arrêté Sayer.
- Belcourt : Ouais, je l'ai entendu. Il me semble qu'ils ne s'arrêtent à rien pour protéger leur commerce opprimant.
- Riel : Peut-être, mais le peuple métis ne les laissera pas faire. C'est ridicule. La prochaine chose qu'ils voudront faire sera de détruire nos maisons avec l'espérance de trouver des fourrures illégales. Ils continueront de nous tourmenter et ils ne s'arrêteront à rien pour nous empêcher de contrôler la façon que nous voulons vivre sur nos propres terres.
- Belcourt : Qu'as-tu l'intention de faire?
- Riel : Il faut rassembler les Métis et ensemble nous livrerons bataille au Fort Garry. Nous serons si nombreux qu'ils ne pourront nous refuser. Nous demanderons que Sayer soit libéré immédiatement.
- Belcourt : Nous devons le faire savoir aux autres.
- Riel : Le « reel » des Métis se fera entendre à pleine force à l'extérieur du fort Garry ce soir!

(J. L. Riel joue le reel des métis sur son violon et le père Belcourt fait part de son plan aux autres. Il se promène parmi l'audience comme si ceux-ci étaient des membres de la communauté des Métis. Enfin, la musique arrête et Riel s'adresse à la foule qui s'est rendue à l'extérieur du Fort Garry.)
- Riel : Mères, frères, soeurs, le peuple métis est fort! Et les législateurs anglais vont entendre nos voix, ici, sur les marches du Fort Garry ce soir. Unis, nous demandons la justice pour tous les peuples de ces terres : les Métis, les Cris, les Anglais, les Saulteux, les Écossais, les Chipewan. Tout le monde! Vous vous souvenez sans doute que lors de la chasse aux bisons en septembre dernier, je fus élu votre président donc je ferai l'appel. Lorsque vous m'entendrez crier « Allez! » et, seulement à ce moment, vous crierez tous ensemble « Libérez Sayer! Justice, justice! » Essayons, vous êtes prêts? Un, deux, trois... Allez!

Audience : Libérez Sayer! Justice, justice!

Riel : O.K. C'est bien mais maintenant je crois entendre le juge. Silence, tout le monde. Écoutez le juste législateur.
(Sayer arrive, derrière les barres, et le juge Adam Thom fait les cent pas devant les barres. Il porte sa robe de cérémonies et il parle fort avec un accent écossais.)

Juge : Et tu es en plus accusé de conspirer contre la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui va te coûter 100 livres de plus ou un autre deux mois en prison. Lequel préfères-tu, sale Métis?

Sayer : Je refuse de participer à ce simulacre de procès!

Riel : Êtes-vous prêts? Allez!

Tous : Libérez Sayer! Justice, Justice!
(La foule crie et Jean-Louis joue un « reel » aigu sur son violon. Enfin, le juge sort et essaie de calmer la foule.)

Juge : Qu'est-ce que tout ce fracas?

Riel : Nous sommes les Métis de Red River et nous demandons justice et traitement égal pour tous.

Juge : Qu'est-ce que tu veux, jeune homme debout sur les marches du tribunal? Tu as interrompu mon procès! L'homme à l'intérieur est un criminel et vous en serez tous, vous aussi, si vous ne vous dispersez pas paisiblement!

Riel : Si Pierre-Guillaume Sayer n'est pas libéré immédiatement, nous le libérerons par la force. Toute la persécution qui se fait pour le commerce des fourrures qui ne passe pas par la Compagnie de la Baie d'Hudson doit arrêter! Libérez Sayer, libérez Sayer, libérez Sayer!

Juge : (Plus timidement) D'accord, d'accord, calmez-vous tous! Tout le monde, gardez votre calme et permettez-moi de finir mon procès. Je vous assure que la justice sera administrée! Si vous le voulez, monsieur Riel, je vous laisserai entrer dans le tribunal pour que vous puissiez être un témoin.
(Ils entrent ensemble dans le tribunal où Sayer est derrière les barres.)

Juge : Pierre-Guillaume Sayer, je te déclare coupable des accusations contre toi. Et je te...euh...donne ta liberté. J'enlève toutes les sanctions contre toi. Bon, maintenant nous allons ouvrir ta cellule.

- Riel : Attendez, monsieur le juge. Toutes les fourrures et autres produits de monsieur Sayer qui avaient été confisqués doivent lui être remis immédiatement.
- Juge : Es-tu fou? Vous, les Métis, vous voulez la lune?
- Riel : Nous ne nous attendons qu'à être traités avec justice et dignité. Nous nous attendons à ce qu'on nous laisse demeurer librement sur notre terrain de la façon que nous connaissons. La Compagnie de la Baie d'Hudson n'a rien fait pour nous aider, mais elle a tout fait pour ébranler notre confiance et nous décourager de vivre librement à la façon des Métis. Vous ne prenez peut-être pas nos demandes sérieusement. (Il joue quelques accords aigus du « reel »)
- Juge : D'accord, d'accord! L'homme se fera remettre ses fourrures. Cesse tout ce tapage! Et va dire à tous ces gens de s'en retourner paisiblement chez eux.
- Riel : Viens t'en, Sayer, on s'en retourne chez nous.
(Riel l'embrasse et le prend dans ses bras ils sortent par la porte du tribunal.)
- Sayer : Vive la liberté! Le commerce est libre!
(On chante, on pousse des hourras et on danse.)
- Nood 2 : Le cri de la liberté fut entendu à travers le Nord-Ouest.
- Nood 1 : Les Métis goûtèrent à leur première victoire contre la Couronne britannique.
- Nood 3 : Mais la lutte continuerait encore longtemps.
- Nood 2 : Bientôt l'administration des Terres de Rupert seraient transférée au gouvernement du Canada, le dominion prospère de l'Empire britannique.
- Nood 3 : Et la police de la Baie d'Hudson devint la police montée du Nord-Ouest.
- Nood 2 : Jean-Louis Riel épousa Julie Lagimodière et ils eurent un fils qu'ils nommèrent Louis.
- Nood 1 : Les Canadiens s'en viennent avec leur nouveau gouverneur.
- Nood 2 : Ils veulent nos terres! Ils veulent nous forcer à laisser nos fermes!
- Nood 3 : Et les bisons sont en voie de disparition.